CONTRAT DE LOCATION

Loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986

ENTRE LES SOUSSIGNÉS			
M., Cyrus Fay né(e) le 30/04/1949 à Montreuil sous Bois demeurant 146 bd de Grenelle 75015 Paris			
CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E)	<u>LE BAILLEUR</u>	d'une part,	
ET M., Mmené(e) ledemeurant	à		
CI-APRÈS DÉNOMMÉ(E)(S)	<u>LE LOCATAIRE</u>	d'autre part.	
Il a été arrêté et convenu ce qui suit : le bailleur loue les locaux et équipements, ci-après désignés, au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :			
DÉSIGNATION			
Adresse des locaux loués : Centre Ida Dhara 19800 Meyrignac l'Eglise			
Consistance et désignation des lieux : Maison individuelle			
NATURE DE L'ACTIVITE			
EXERCICE de la profession libérale desous réserve de l'obtention par le locataire des autorisations administratives nécessaires et celui-ci s'interdisant d'exercer dans les lieux une activité industrielle ou commerciale.			
DURÉE			
Le présent contrat est consenti pour une			
CONDITIONS PARTICULIÈRES			
Loyers et charges			
Le loyer toutes charges comprises est fixé à la so	,		
20 % du loyer <u>toutes charges comprises</u> est paya	ble d'avance au bailleur un mois	s à l'avance soit	
Clause particulière Pour toute location de plus de 2 jours, une caution lieu.	n de 20 € vous est demandée po	our le ménage et l'entretien du	

En annexe du présent contrat, les parties reconnaissent avoir remis ou reçu :

 ☐ Une attestation d'assurance multiris ☐ Un état des lieux dressé lors de la r ☐ 2 clés 	·	
Fait et signé àen 2 originaux dont un remis à chacu	le ne des parties qui le reconnaît.	
I F RAILLFUR	LE(S) LOCATAIRE(S)	

Signature précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

.E(S) LOCATAIRE(S)
Signature(s) précédée(s)
de la mention manuscrite
« Lu et approuvé »